



Au service  
des peuples  
et des nations

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DU COMMERCE ET DES PME



**Plateforme COVID19 pour l'Appui au Secteur  
Productif des Groupes les plus Vulnérables**

**(Plateforme COVID/SPV)**



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL



**Table des matières**

Table des matières

Résumé Exécutif du Projet Conjoint d'Appui au Secteur Productif des groupes vulnérables .....	4
I. Contexte et justification .....	10
II. Projet proposé .....	13
2.1. Impact .....	13
2.6. Dispositions pour la mise en œuvre.....	18
Dispositifs de mise en œuvre, de suivi-évaluation, de communication.....	19
2.1. Plan de de mise en œuvre.....	19
2.2. Arrangements de mise en œuvre .....	19
Rôles et responsabilités des partenaires d'exécution.....	21
Plan de suivi et d'évaluation (S&E) .....	22
<i>Suivi du projet</i> .....	22
<i>Rapportage</i> .....	22
<i>Cadre des résultats</i> .....	27
Plan de Travail.....	;;30

<b>Titre du Projet Conjoint :</b>	Covid 19 - Projet d'Appui au Secteur Productif des groupes vulnérables		
<b>Agences :</b>	PNUD (lead), ONUDI, UNFPA, FAO, UNCDF et UNWOMEN		
<b>Priorités stratégiques du PNUAD 2019-2023 ciblées</b>	Priorité 1 : Croissance économique inclusive et durable Priorité 2 : Accès aux services sociaux de base de qualité et protection sociale		
<b>Durée du projet</b>	Mai 2020 à Décembre 2022		
<b>Budget</b>	1 800 000 USD	Sources du Budget en USD: UNDP/RRF : 250 000 UNDP : 800 000 UNWOMEN : 50 000 A rechercher : 700 000	
<b>Ressources disponibles</b>	1 100 000 USD		
<b>A rechercher</b>	700 000 USD		
<b>Zones d'intervention</b>	Communes de Sandiara, Bargny, Ndiob, Mont-Rolland et Ndiaffate et extension sur autres communes du Sénégal		
<b>Effets du Projet</b>	Identiques aux effets du PNUAD 2019-2023		



## **Résumé Exécutif du Projet Conjoint d'Appui au Secteur Productif des groupes vulnérables**

Le gouvernement du Sénégal a mis en place un plan national de réponse au COVID 19 basé sur 4 piliers: (i) Renforcer le système de santé; (ii) Renforcer la résilience sociale des populations; (iii) Maintenir la stabilité macroéconomique et financière pour soutenir le secteur privé et maintenir les emplois; (iv) Assurer un approvisionnement régulier en carburant, produits médicaux, produits pharmaceutiques et produits alimentaires de base.

Avec le soutien de l'ONU / PNUD, le gouvernement a lancé un cadre analytique pour identifier les conséquences socio-économiques et environnementales de la pandémie au Sénégal à court, moyen et long terme. Sur le plan social, la crise pourrait avoir des effets désastreux sur les conditions de vie déjà précaires de la population.

La composante sociale du plan national de réponse se concentre sur les deux axes suivants:

- distribution de denrées alimentaires à un (1) million de ménages,

- transfert d'argent: une option éventuelle en discussion avec les principaux bailleurs de fonds

Cependant, le plan national semble négliger les très petites entreprises, PME, coopératives et les entreprises sociales et familiales. En l'absence d'intervention rapide, cette catégorie d'acteurs socio-économiques qui contribue à 41,6% du PIB sera durement impactée. Cette situation va exacerber le niveau de pauvreté des populations déjà défavorisées, celles qui ont le moins accès aux moyens de prévention et de protection contre le COVID 19 (masques, gels hydro alcooliques et détergents)

Ce projet conjoint soutient le Plan national de réponse à travers la décentralisation et le développement local tout en renforçant la résilience des communautés vulnérables dans les municipalités ciblées ONU / PNUD. Il a deux objectifs :

1. Contribuer à la résilience des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) vulnérables, des coopératives, des entreprises familiales et des activités génératrices de revenus (AGR) en renforçant et / ou convertissant leurs unités de production en matériels et produits utilisés pour la prévention COVID19, tout en encourageant les innovations dans ce domaine.

2. Soutenir la prévention du COVID19 en veillant à ce que les personnes les plus vulnérables aient accès aux produits de protection, notamment les masques, les détergents et les produits de première nécessité, ainsi qu'à des informations adéquates sur les mesures de protection.

### **Les avantages comparatifs du SNU**

Les agences du SNU au Sénégal ont analysé individuellement et collectivement leurs forces et faiblesses et examiné de manière très critique, les opportunités et menaces auxquelles elles font face. Les résultats de ces analyses ont été partagés avec les partenaires nationaux et internationaux, au cours des différentes revues et ont permis de déterminer les avantages comparatifs du SNU au Sénégal.

Compte tenu de sa neutralité et de sa crédibilité, de son mandat en matière de promotion des Droits Humains, son expérience et de son réseau d'expertise, de son capital connaissance/information en matière de développement durable et de sa forte concentration dans les secteurs sociaux, le SNU au Sénégal dispose des avantages comparatifs pour :

- L'appui conseil sur les questions stratégiques de développement, notamment l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques/stratégies du développement ;
- Les actions de plaidoyer pour la mobilisation de ressources et de partenariat pour le développement durable ;
- Le développement de stratégies et d'initiatives conjointes pour l'accélération de l'atteinte des ODD tant au niveau national que local ;
- Le renforcement des capacités nationales en matière de prise en compte effective du genre et droits humains, de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et de l'environnement durable comme base de la programmation et de la budgétisation ;
- La promotion de la gouvernance démocratique et participative dans les institutions publiques centrales et déconcentrées, de la participation citoyenne dans le processus de développement, à travers l'implication de la société civile, des communautés et des groupes d'intérêts.

Le SNU ne peut certes pas tout faire mais souhaite apporter un appui sélectif sur la base de ses avantages comparatifs. Se fondant sur ses avantages comparatifs et les défis de développement auxquels le Sénégal devra faire face, le SNU s'est engagé à :

- Respecter la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et le Plan d'Action d'Accra à travers l'harmonisation et la cohérence de ses interventions avec les priorités nationales définies par le DPES ;
- Définir des résultats clairs, mesurables et réalisables en fonction de ses possibilités et des opportunités de mobilisation de ressources ;
- Promouvoir les programmes conjoints, suivant une approche multisectorielle, pour maximiser les résultats, dans un souci d'efficacité et d'efficience ;
- Renforcer le partenariat avec d'autres acteurs nationaux et internationaux, en vue de maximiser les synergies et complémentarités.

Trois axes stratégiques de coopération ont été définis dans le PNUAD 2019-2023 et approuvés par l'ensemble des acteurs nationaux et par les partenaires au développement :

- ◆ La création d'opportunités pour la croissance économique inclusive et durable ;
- ◆ L'amélioration de l'accès des populations (hommes et femmes) particulièrement les plus vulnérables aux services sociaux de base de qualité et à la protection sociale ;
- ◆ Le renforcement du progrès de la gouvernance inclusive et d'un État de droit

Ces trois axes de coopération, qui répondent bien à ceux retenus dans le PSE (transformation structurelle de l'économie et croissance, Capital Humain, Protection Sociale et Développement Durable, Gouvernance, Paix et Sécurité) permettent également au SNU de développer et de mettre en œuvre des initiatives à haut impact accéléré autour des ODD.



*Ce projet entre dans ce cadre, les principaux résultats contribuent à la préservation des acquis dans le cadre de l'attente des ODD particulièrement pour les ODD 8 et 10.*

### **Le Concept du « Delivering as One » ou « Unis dans l'Action »**

Conscient des contraintes liées à la multiplicité de ses entités et du défi que constitue leur coordination, le Système des Nations Unies a entrepris au niveau mondial un processus novateur illustré par l'adage « Delivering As One » (DaO) ou « Unis dans l'Action ». Cette réforme vise à consolider les synergies programmatiques et opérationnelles, à renforcer les impacts et les résultats de l'action de coopération du Système des Nations Unies et à faire un usage optimal des ressources des Nations Unies. Grâce à un exercice de division du travail, le programme unique a permis à chaque Agence de prendre le lead au nom du SNU dans le domaine dans lequel elle dispose d'une véritable valeur ajoutée. Les Agences se concentrent ainsi dans les domaines où elles disposent d'avantages comparatifs, ce qui devrait permettre au Système des Nations Unies d'éviter les duplications et de gagner en efficacité.

La mise en œuvre du DaO aurait eu un impact sur la réduction des coûts de l'intervention du SNU. Les gains financiers les plus importants ont été réalisés grâce à une programmation plus rationnelle et conjointe et une mise en commun de certains services opérationnels. C'est donc en augmentant le volume financier consacré aux projets/ programmes conjoints, en diminuant le nombre de « petits » projets et en mettant le maximum de services opérationnels en commun que de véritables gains ont pu être réalisés. Le DaO favorise l'appropriation nationale. Beaucoup de Gouvernements de pays appuyés par le SNU manifestent le souhait de faciliter un suivi-évaluation des interventions du SNU rendu complexe aux yeux de la partie nationale par la multiplicité des Agences dans le pays. La lisibilité des interventions du SNU était en effet limitée par de multiples projets et programmes, ce qui rendait difficile l'appropriation nationale. Le DaO a permis aux Gouvernements des pays concernés une plus grande maîtrise des processus de développement, ainsi qu'une meilleure appropriation des interventions de développement menées par les Agences du SNU.

Aussi dans la mouvance du processus DaO et de son expérimentation au Sénégal, le projet d'Appui au Secteur Productif des groupes vulnérables sera non seulement mis en œuvre de façon conjointe par les agences des Nations Unies suivantes : PNUD (assurant le leadership), ONUDI, FAO, UNWOMEN, UNFPA, UNDCF, mais surtout à travers les principes de l'approche « Communes de convergence » pour une meilleure gouvernance locale et qui est fondée sur le principe d'une synergie programmatique, thématique et géographique entre les agences des Nations Unies, le Gouvernement et les structures décentralisées en vue d'améliorer la résilience des communautés vulnérables.

### **Le Concept « Communes de convergences »**

*Le concept « Communes de convergences » renvoie à « un ensemble d'acteurs, partageant des objectifs et des intérêts communs ou convergents, intervenant de manière concertée dans une commune, en vue d'accroître l'impact de leurs actions sur le bien-être économique et social des populations, de renforcer la résilience et la cohésion sociale des communautés, par rapport à une situation où ils mèneraient leurs activités isolément ».*

D'un côté, le Gouvernement s'inscrit avec l'axe 1 du PSE dans une option de développement plus équilibré, de promotion de terroirs et des pôles économiques viables afin de stimuler le potentiel de



développement sur l'ensemble du territoire. En effet, conscient de la persistance des fortes inégalités de développement entre les différents espaces composant le territoire national, l'État du Sénégal a confirmé tout l'intérêt qu'il accorde à la décentralisation et qu'il entend, par conséquent, promouvoir un développement équilibré et durable des territoires. Conséquemment, le Chef de l'Etat, dans un élan de rupture, a lancé en mars 2013 l'Acte III de la politique de décentralisation, réforme dont l'objectif est de favoriser l'émergence « de territoires viables, compétitifs et porteurs d'un développement durable ».

Cette réforme consacre la refondation majeure de l'action territoriale de l'Etat et traduit l'option de matérialiser l'ancrage de la cohérence territoriale pour une architecture administrative simplifiée, de clarifier les compétences entre l'Etat et les collectivités locales, de développer la contractualisation entre les deux niveaux décisionnels et de moderniser la gestion publique territoriale sous-tendue par une réforme résolue des finances locales et une promotion soutenue de la qualité des ressources humaines.

Par ailleurs, la Lettre de Politique sectorielle de Développement (LPSD) définie et élaborée par le MGLDAT précise les orientations du Gouvernement en matière d'aménagement du territoire, de décentralisation, de développement local ainsi que de mise en cohérence des interventions de l'ensemble des acteurs impliqués dans cette dynamique, fixe les repères de sa mise en œuvre et décline les axes stratégiques. Son élaboration s'est appuyée sur une analyse des résultats obtenus en matière de gouvernance territoriale et de performance des financements alloués au secteur.

L'appui des agences des Nations Unies relatif à l'appui au secteur productif des groupes vulnérables tentera d'apporter un soutien significatif à l'atteinte des objectifs spécifiques et des résultats.

De leur côté, les agences impliquées croient fermement en leur capacité de produire un impact significatif et durable sur la population ciblée en s'appuyant sur leurs ressources, leurs compétences, leurs avantages comparatifs et leurs complémentarités mutuelles et les partenariats qu'elles pourront développer pour renforcer la résilience

Les « communes de convergence » s'organisent suivant une approche territoriale, qui est multi-acteurs et multisectorielle, promouvant la coopération et la synergie des acteurs. La réussite d'une approche « commune de convergence » repose ainsi sur la qualité du partenariat, l'esprit de collaboration, la complémentarité des rôles et la synergie des interventions, la participation durable et la mobilisation effective des acteurs clés, en faisant jouer des effets de levier et en capitalisant les interactions de plus en plus fortes et la mise en place dans une commune donnée d'une masse critique d'actions prioritaires pour un impact croissant avec le temps.

#### Approuvé au Nom

	Partenaire de réalisation MCPME	PNUD
Nom en capitales :	Nom en capitales :	Nom en capitales :
Date : 17 JUIN 2020	Date : 11 JUIN 2020	Date : 11/06/2020
		

AGENCES

Représentante Résidente PNUD

Directrice Régionale UNWOMEN

Représentant Résident ONUDI

sous réserve de validation locale des pouvoirs

Représentant FAO

Secrétaire Exécutive UNCDF

Judith Karl

*Judith Karl*

29-May-2020

Représentante Résidente UNFPA

*Cecile COMPAORE*



## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ANSD :	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
DPES :	Document de Politique Economique et Sociale
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FAOSN :	Représentation de la FAO au Sénégal
MC :	Ministère du Commerce
MEF :	Ministère de l'Économie et des Finances
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ONUDI :	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
OSC :	Organisations de la Société Civile
PIB :	Produit Intérieur Brut
PME :	Petites et Moyennes Entreprises
PMI :	Petites et Moyennes Industries
PNUAD :	Plan-cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSE :	Plan Sénégal Émergent
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
SNU :	Système des Nations Unies
UNDCF:	United Nations Capital Development Fund
UNDAF:	United Nations Development Action Framework
UNFPA :	Fonds des Nations unies pour la population
UNWOMEN:	United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women

## **I. Contexte et justification**

Le COVID 19 est apparu au Sénégal le 02 mars 2020 et depuis lors, le nombre de cas ne cesse d'augmenter pour atteindre au 8 mai, 1551 cas localisés dans 11 régions à forte densité de population (Dakar, Diourbel, Thiès, Ziguinchor, Louga, Saint Louis, Fatick, Tambacounda, Kolda, Kaolack et Sédhiou).

La propagation de la pandémie COVID-19 a entraîné à l'échelle mondiale des répercussions sanitaires, économiques et financières sans précédent. Afin de mieux se préparer, le Sénégal, en plus de l'Etat d'urgence et du couvre-feu décrété le 23 mars 2020, a élaboré un Plan national de riposte reposant sur 4 piliers : le renforcement du système de santé ; le renforcement de la résilience sociale des populations ; la stabilité macroéconomique et financière pour soutenir le secteur privé et maintenir les emplois ; l'approvisionnement régulier en hydrocarbures, produits médicaux, pharmaceutiques, et denrées de première nécessité. Le Sénégal a également mis en place un cadre d'analyse pour identifier les moyens permettant de renforcer le cordon sanitaire autour de cette pandémie, mais également pour cerner les enjeux que sa propagation dans le pays entraînerait au plan socioéconomique et environnemental, à court, moyen et long terme. Au plan social, l'impact sur les conditions de vie déjà précaires des populations pourraient s'avérer plus désastreux. Les études d'impact socioéconomiques en cours envisagent une baisse de la croissance de 6,8 à moins de 3%.

Représentant 99% des entreprises du pays, la PME sénégalaise occupe une place importante dans l'économie du pays. Elle génère 42% du total des emplois du secteur moderne, fournit 26,7% du chiffre d'affaires et 22,4% de la valeur ajoutée des entreprises au secteur moderne. (ANSD RGE 2017). La grande majorité d'entre elles, 97%, évoluent dans le secteur informel. Ce segment de l'économie, qui pourtant a une productivité souvent faible, faute de capital, de savoir-faire, de formation, de technologies et de crédit, contribue à hauteur d'environ 55% du PIB et occupe plus de 94% de la population active. La crise actuelle risque d'entraîner des conséquences désastreuses sur cette couche fragile de notre économie surtout s'agissant des chefs d'entreprises femmes. Les entreprises informelles appartenant à des femmes sont de plus petite taille et emploient généralement d'autres femmes selon une étude de la banque mondiale. Juste un peu plus de 50% des entreprises formelles appartenant à des femmes ont des locaux professionnels, contre 70% d'entreprises avec un homme à leur tête. De même, le manque d'électricité est plus prononcé chez les entreprises dirigées par les femmes : 69% n'ont pas accès au courant, contre 46% pour les hommes. Les données ont montré que les femmes ont non seulement moins de chance d'avoir leur propre entreprise, mais si elles en ont une, elles ont plus tendance à ne pas disposer d'infrastructures de base nécessaires pour faire prospérer leur entreprise.

Ce tableau combiné au taux de pauvreté de 46,7% (Enquêtes sur les ménages 2011) accentue les risques d'aggravation des conditions de vie des populations vulnérables. Ces dernières sont ainsi davantage exposées au COVID 19 par la nature de leurs activités (commerce, pêche, artisanat, transformations de produits et commercialisation au niveau des marchés hebdomadaires, vente à la sauvette dans les grands centres urbains entre autres). La propagation de la maladie avec la multiplication des cas communautaires inquiète les autorités et appelle une réaction urgente.

De façon plus spécifique, pour faire face aux impacts du COVID 19, le Plan de prise en charge sociale du Gouvernement se focalise sur les trois axes suivants :



- La distribution de denrées alimentaires avec une enveloppe de 69 milliards consacrée à l'achat de vivres pour un (1) millions de ménages les plus démunis
- Le paiement des factures d'électricité et d'eau de plus 900.000 ménages pour un budget de 18,5 milliards
- Un soutien à la diaspora

Les partenaires techniques et financiers de l'État sont prêts à faire un appui budgétaire par un renforcement de transfert de fonds, une action jugée prioritaire. Cette initiative n'est pas encore retenue par le Gouvernement mais reste disponible à travers ses ministères sectoriels sur d'autres alternatives en termes d'appuis ciblés et dont l'efficacité et la viabilité ne souffrent d'aucune équivoque. De même l'État du Sénégal a mis en place des mesures spécifiques pour accompagner les secteurs les plus impactés. Ainsi une enveloppe financière de 200 milliards sera injectée au profit des entreprises sous forme de crédits de trésorerie ou d'investissements. Ces actions montrent que l'État du Sénégal a pris d'importantes mesures pour assister les populations et les rendre plus résilientes à la crise.

Cependant à ce jour, s'agissant des très petites entreprises sociales et familiales, des PME de femmes et de jeunes, des coopératives tous secteurs confondus aucune mesure n'a à ce jour été prise en vue de les aider à survivre à cette crise. Ces entreprises courent toutes le risque de disparaître totalement. Cette situation risque d'aggraver le niveau de pauvreté des populations déjà défavorisées et même d'accélérer le basculement d'une frange importante de catégories sociales vulnérables mais bénéficiant de revenus certes faibles mais relativement réguliers. En l'absence d'intervention rapide sur ce secteur, le Sénégal va assister inévitablement à la disparition de cette catégorie d'acteurs économiques qui contribue à hauteur de 55 % du PIB. En outre, ces populations et leurs familles n'ont pas accès aux équipements de protections et produits de première nécessité compte tenu de leur faible niveau de vie.

Ce projet représente un pilier central de la réponse socioéconomique du SNU. Il se propose de soutenir le plan national de riposte COVID et post COVID à travers la décentralisation et le développement local en renforçant la résilience des groupes vulnérables dans un premier temps au niveau des vingt-trois (23) communes de convergence du Système des Nations Unies/Programme des Nations Unies pour le Développement et progressivement à l'échelle nationale. De manière plus large et au-delà de la réponse au COVID 19, le projet contribue à la mise en œuvre des axes 1 et 2 du Plan Sénégal Émergent (PSE), portant respectivement sur la transformation structurelle de l'économie et Croissance ; et le capital humain, la protection sociale et le développement durable. Il s'intègre également à la vision de l'acte 3 de la décentralisation qui prescrit entre autres une meilleure territorialisation des politiques publiques en vue de bâtir le développement du Sénégal à partir du niveau local en soutenant les initiatives des groupes vulnérables portées par les jeunes et les femmes au niveau des territoires. Il contribuera au renforcement du rôle des acteurs locaux, des collectivités territoriales et des services déconcentrés pour une meilleure planification et exécution des interventions de développement en vue de l'élimination de la pauvreté.

A ce niveau, le Projet va renforcer la coopération entre les différents acteurs pour promouvoir une impulsion du développement économique local, le développement des clusters/filières, l'autonomisation des femmes et des jeunes par la promotion des potentiels locaux de développement.



Dans cette perspective, il s'agira de mobiliser le secteur privé dans la valorisation des initiatives innovantes basées sur les secteurs potentiels comme l'agriculture, l'artisanat entre autres.

Des protocoles cadres pourront être développés pour favoriser l'intercommunalité et la prise en compte des promoteurs quelque soient leur origine ou localités de résidence au niveau de la zone d'intervention.

Il s'articule au Plan de Contingence de l'UNCT et au Plan Cadre d'Assistance des Nations Unies pour l'Aide au développement en cours de révision (PNUAD 2019-2023), spécifiquement à ses priorités stratégiques 1 et 2 - croissance économique inclusive et durable et accès aux services sociaux de base de qualité et protection sociale ainsi qu'aux axes du Programme Pays du PNUD.

Le projet prend en compte le principe « ne laisser personne pour compte » et la dimension genre conformément aux orientations de la stratégie nationale d'équité et d'égalité de genre (SNEEG 2016-2020) avec le ciblage des couches vulnérables notamment les femmes et les jeunes. La dimension environnementale sera aussi prise en compte avec la promotion du respect des normes en vigueur et la gestion des déchets. Par ailleurs, le projet s'inscrit dans le sillage de la stratégie d'intégration des objectifs de développement durable au PSE, en contribuant notamment à la réalisation des objectifs 1 (élimination de l'extrême pauvreté et de la faim) et 8 (promotion d'une croissance économique soutenue partagée et durable).

Les Objectifs du projet sont conformes au mandat du PNUD, qui capitalise des expériences en matière de conception et de mise en œuvre des projets d'appui à la création de richesse et d'élimination de la pauvreté.

Le PNUAD 2019-2023 révisé du fait de la pandémie du coronavirus, est établi comme un cadre de collaboration transversale entre des structures nationales et un collectif d'agences du SNU. Ainsi, c'est dans ce cadre que s'inscrit le projet conjoint : « *Appui au secteur productif des groupes vulnérables* ».

Le projet sera mis en œuvre de façon conjointe par les agences du Système des Nations Unies (SNU) suivantes : PNUD (qui en assurera le leadership), ONUDI, UNFPA, UNCDF, FAO, UNWOMEN à travers une capitalisation des expériences dans le domaine de la lutte contre la pauvreté développée par les différents acteurs et une mutualisation de leurs avantages comparatifs pour une intervention de façon concertée dans les zones ciblées. Pour ce faire :

**Le PNUD**, tout en assurant le leadership du projet, fournira ses expériences en matière de promotion du développement humain durable, ses capacités de gestion des connaissances acquises à travers le monde et son engagement à accompagner les pays les moins avancés dans la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales pour un développement humain durable. Au Sénégal, le PNUD a significativement contribué à la formulation, à la mise en œuvre ainsi qu'au suivi et l'évaluation des politiques publiques, la décentralisation, le développement local et la territorialisation des politiques publiques. Toutes ces interventions et assistances du PNUD sont basées sur l'application systématique d'une culture de résultats, impliquant donc l'alignement de tous les instruments de programmation sur les principes de la gestion axée sur les résultats. Ces expériences du PNUD, qui ont déjà fait l'objet d'une capitalisation probante, seront mises au bénéfice du projet.

**La FAO** fera jouer sa capacité à collaborer largement avec ses membres et partenaires pour assurer que toutes les parties prenantes sont effectivement impliquées dans le développement et la mise en



œuvre du projet. Elle dispose en plus d'un personnel professionnel et pluridisciplinaire basé dans les bureaux décentralisés, notamment aux échelons national et régional avec l'appui des départements techniques au Siège de la FAO. En outre, la FAO soutient les gouvernements pour la création d'un environnement politique plus propice aux besoins de la jeunesse rurale, à la résilience, à la nutrition et à la protection sociale. L'initiative à son compte « le panier de la ménagère sera aussi un élément de complémentarité avec ce projet.

**L'ONUDI** mettra au service du Programme conjoint son approche de *clusters* autour des secteurs critiques pour l'emploi. Mais également ses apprentissages sur l'analyse de créneaux, le travail à la chaîne de valeur, ou les études des outils et technologies de transformation les plus appropriés. La méthodologie de *clusters* est développée avec une approche territoriale similaire à celui proposé par le Programme Conjoint. À cet effet, l'ONUDI a déjà mis en place des cadres de concertation locaux, pour mieux travailler l'analyse de la chaîne de valeur. Ils disposent des informations utiles pour tout type d'investisseurs. La capitalisation des expériences sur les modèles de gestion en Partenariat Public Privé (PPP) sera un apport important pour le Programme.

**L'UNCDF** mettra au service du Programme conjoint son expertise dans le domaine de l'inclusion financière, de la décentralisation et du développement local. La mise en place d'un mécanisme de financement adapté et pérenne, l'appui aux collectivités territoriales et l'élargissement de l'accès des populations vulnérables et des micros, petites et moyennes entreprises aux services financiers est le cœur de métier de l'UNCDF. Plus particulièrement, l'UNCDF apportera son savoir-faire par rapport au développement d'un système financier pérenne et au financement du développement local (FDL) afin de créer un environnement favorable à la création de richesse et d'emploi. Cette Agence sera chargée de la mise en place des mécanismes de financement en partenariat avec les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), les banques et les collectivités territoriale, tout en suivant l'approche territoriale du projet.

**L'UNWOMEN** va assurer la prise en compte du genre sur toute la chaîne de résultats avec un focus sur l'autonomisation économique des femmes, la lutte contre les violences basées sur le genre dans un contexte marqué par le coronavirus et le confinement.

**L'UNFPA** mettra en place son réseau d'experts et les résultats déjà enregistrés dans le cadre du projet de Fass Colobane Gueule Tapée initiée avec l'ONUDI et la FAO. Cette initiative contribue à renforcer l'employabilité des jeunes et des femmes à travers des formations qualifiantes de courtes durée et le développement d'activités génératrices de revenus.

## **II. Projet proposé**

### **2.1. Impact**

L'objectif global de ce projet conjoint est de soutenir le Plan national de réponse à travers la décentralisation et le développement local tout en renforçant la résilience des communautés vulnérables dans les 20 municipalités ciblées ONU / PNUD.

Il a deux objectifs :

1. Contribuer à la résilience des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) vulnérables, des coopératives, des entreprises familiales et des activités génératrices de revenus (AGR) en renforçant et / ou convertissant leurs unités de production en matériels et produits utilisés pour la prévention COVID19, tout en encourageant les innovations dans ce domaine.



2. Soutenir la prévention du COVID19 en veillant à ce que les personnes les plus vulnérables aient accès aux produits de protection, notamment les masques et les détergents, ainsi qu'à des informations adéquates sur les mesures de protection

### **2.2. Partenaires/Groupes cibles**

Les partenaires directs sont les micro, Petites et Moyennes Entreprises dans les zones d'intervention. La mise en œuvre du projet engendrera également des bénéficiaires indirects dans les ménages des bénéficiaires où les activités du projet sont exécutées.

### **2.3. Stratégie de mise en œuvre**

Le Programme Pays du PNUD 2019-2023 s'inscrit en ligne droite de la vision du Plan Sénégal Émergent à l'horizon 2035. C'est un outil pour relever les défis de développement du Sénégal, en s'appuyant sur le leadership du Gouvernement, l'avantage comparatif et le positionnement stratégique du PNUD en tant qu'intégrateur du Système des Nations Unies. Ainsi dans le cadre de la réponse du SNU dans un contexte de COVID 19 menaçant le Sénégal, le PNUD a initié ce projet, en concertation avec les agences et parties gouvernementales pour parer aux conséquences de la maladie sur les couches vulnérables des zones défavorisées et sur les secteurs productifs des femmes et des jeunes déjà éprouvés par la conjoncture économique.

L'approche programmatique de la gestion axée sur les résultats a été utilisée pour l'identification des domaines d'interventions prioritaires en lien avec le plan national de riposte mis en place par le gouvernement.

Pour apporter des réponses immédiates et urgentes dans un contexte de COVID 19, la stratégie proposée repose sur les outils et moyens disponibles au PNUD (procédures, ressources humaines et expériences des autres pays) pour mener les actions suivantes :

- Mettre en place une plateforme opérationnelle de mise en œuvre avec la mobilisation des acteurs territoriaux (Ministères en charge du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat, de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Femme, du Développement communautaire, des Collectivités territoriales; autorités administratives et services techniques, société civile, chambres consulaires, secteur privé) et la DER. Au niveau national, la plateforme s'occupera des orientations, validations et de l'approbation des axes d'intervention. Au niveau opérationnel, il contribuera à la mise en œuvre et au suivi du projet.
- Identifier les groupes cibles notamment les TPE, coopératives des femmes et des jeunes et leurs besoins spécifiques dans ce contexte de COVID 19 et leur apporter une assistance technique et financière adaptée pour leur résilience;
- Promouvoir des innovations en mettant l'accent sur :
  - Le partenariat avec les Municipalités à travers des programmes cadres qui seront des pactes d'engagement ;
  - L'identification et le soutien aux initiatives privées ;
  - La promotion des nouvelles technologies dans le cadre des appels à candidatures ;
  - La prise en compte de la durabilité (conformité environnementale)
- Renforcer la protection des populations vulnérables face au COVID 19 par la mise à disposition de masques, de produits désinfectants et autres;



- Mettre en place un plan de communication, des outils de capitalisation et de reporting pour une bonne préparation de la mise à l'échelle;
- Identifier les initiatives et projets au sein des communes pour l'établissement d'une base de données en perspectives de la généralisation et du passage à l'échelle :
- Élaborer et mettre en œuvre un plan de mobilisation de partenaires et de ressources.

En matière de conformité environnementale, le projet veillera à

- une bonne gestion des déchets avec
  - ✓ la réduction de l'utilisation de matières plastiques dans la production des masques et des EPI ;
  - ✓ la limitation de la quantité de déchets produits ;
  - ✓ l'application du principe des 3R (Réduire- Recycler-Réutiliser) ;
  - ✓ la sensibilisation des populations sur la gestion des déchets et son impact sur l'environnement ;
  - ✓ la promotion de la gestion des déchets qui intègre le cycle de vie du déchet de la collecte au traitement final ;
  - ✓ l'élimination finale des déchets dans le respect des normes environnementales.
- Une atténuation des impacts sur le changement climatique par l'utilisation des énergies renouvelables comme source d'énergie ;
- La réduction des risques d'exposition aux produits chimiques dans le cadre de la fabrication des gels hydroalcooliques

Le contexte du Sénégal reste marqué par une pauvreté de 46,7% avec des fortes inégalités en matière d'accès aux services de base liés entre autres à la santé. Le Registre National Unique a permis d'inscrire 560.000 ménages vulnérables, généralement localisés au niveau des territoires défavorisés auxquels s'ajoutent plus de 440.000 ménages ciblés, soit au total 1.000.000. Une bonne partie de ces populations n'ont pas accès aux marchés (moyens d'existence et disponibilité des produits). Ainsi, les conséquences du COVID 19 vont affecter les très petites entreprises et coopératives rurales qui sont déjà éprouvées par le maintien de leurs faibles niveaux de revenus. Les TPE et coopératives des femmes et des jeunes sont confrontées à des problèmes de croissance et de maturation.

Cette situation est due en partie à une faible structuration (informel) et à un environnement des affaires peu favorables à leur développement (difficultés d'accès aux financements adaptés, au foncier et autres). Dans un contexte de COVID 19 avec les conséquences directes sur la croissance, ces petites unités économiques sont davantage éprouvées et risquent de disparaître avec de grandes conséquences sur la pauvreté des populations des zones vulnérables.

Les changements attendus dans le cadre de cette intervention concernent i) la forte diminution de la propagation du coronavirus à travers le renforcement de la protection des groupes vulnérables et ii) le maintien ou l'augmentation du niveau d'activité des TPE, coopératives et initiatives familiales créatrices de richesse et d'emploi chez les jeunes et les femmes. Au niveau des communes de convergence du SNU, une première phase devra se concentrer sur vingt (20) TPE et coopératives dans cinq (5) communes pilotes pour identifier les besoins dans le contexte du COVID 19 et les aider à renforcer leur résilience tout en contribuant à la lutte contre la pandémie du coronavirus. Les appuis techniques et financiers qui seront mis en place seront accompagnés d'un plan de communication, de



renforcement des moyens d'intervention et de production des masques, produits désinfectants et autres produits. En termes de renforcement de la protection des populations vulnérables, un plan de distribution et de sensibilisation sur les masques et produits permettra de toucher les groupes vulnérables identifiés par le processus de ciblage opéré au niveau des municipalités d'intervention. A cet effet, les collectivités territoriales sur la base d'une négociation vont s'engager dans la mise en œuvre des activités du projet à travers des contrats programmes articulés autour de la démarche et des résultats du projet. D'autres communes pourraient faire l'objet d'une extension du projet en fonction des résultats et des opportunités financières.

Dans le cadre des efforts engagés par le UNCT, le présent projet vient en appui au plan national de riposte en mettant l'accent sur le renforcement de la résilience des communautés vulnérables. Il est inscrit dans le cadre de l'appui à la décentralisation et au développement local engagé par le PNUD en coordination avec l'UNFPA, UNWOMEN, la FAO, l'ONUDI et l'UNCDF.

#### **2.4. Durabilité**

La durabilité du projet repose sur l'approche de responsabilisation de la partie nationale et des collectivités territoriales. Il s'agit d'institutions pérennes disposant de prérogatives pour la conduite de la politique de décentralisation et de développement local. Elles ont l'avantage d'être au cœur du dispositif des politiques nationales dans ce domaine.

Par ailleurs, l'opérationnalisation de la plateforme aux différentes échelles et le renforcement des capacités des acteurs et des partenaires institutionnels au niveau national, en matière de formulation, de coordination, de suivi-évaluation de projets et programmes constituent des gages de pérennisation de l'intervention.

Enfin l'approche consistant à développer le projet sur cinq (5) communes pilotes avant de passer à une généralisation permet de capitaliser sur les bonnes et mauvaises expériences du projet.

L'élaboration d'un plan de passage à l'échelle basé sur la mobilisation du partenariat et des ressources garantiront une amplification des résultats du projet.

Par ailleurs, les actions qui seront menées dans le cadre du projet seront en parfaite conformité avec le respect des normes environnementales en vigueur.

#### **2.5. Résultats escomptés et activités**

Le projet vise deux objectifs à savoir :

1. Contribuer à la résilience et à la durabilité des micros, petites et moyennes entreprises (MPME), coopératives, entreprises familiales et initiatives génératrices de revenus vulnérables en renforçant et/ou convertissant leurs unités dans la production d'équipements de protection individuelle (EPI) ciblés utilisés pour la prévention du COVID 19, tout en encourageant l'innovation dans ce domaine.

2. Soutenir la prévention de la pandémie de COVID19 en veillant à ce que les populations les plus vulnérables en particulier, les femmes, les jeunes et ceux qui ne sont pas couverts par les filets sociaux, y compris les immigrants et les réfugiés, aient accès non seulement aux produits de protection (masques et détergents) mais aussi aux informations adéquates sur les mesures de protection requises.



Le projet s'articule autour de trois principaux produits :

**Produit 1 : Cent (100) micro, petites et moyennes entreprises sont soutenues pour maintenir leurs activités et produire des équipements de protection individuelle dédiés aux vingt-trois (23) municipalités ciblées au moins.**

Les principales activités sont :

La mise en place d'une plateforme dédiée au COVID 19 au sein de l'ADEPME, des Ministères de l'Économie, des Finances, de l'Intérieur, des Collectivités territoriales et les ministères sectoriels (Commerce, Artisanat, Industrie, Agriculture, Femme, Santé, Jeunesse), de la Délégation à l'Entreprenariat rapide des Femmes et des jeunes (DER/FJ), des autorités locales et Municipalités, des agences du SNU, des Chambres de commerce/des Métiers, de la société civile et du secteur privé. Cette structure sera opérationnalisée à travers la mise en place d'une plateforme digitalisée administrée par l'ADEPME ([www.senegalpme.com](http://www.senegalpme.com)). Par ailleurs, des programmes-cadres seront négociés et signés entre l'ADEPME et les cinq (5) communes pilotes ciblées (Sandiara, Bargny, Ndiob, Mont-Rolland et Ndiafate). Il s'agira aussi de i) mettre à jour les cadres de coopération existants comme Sandiara et utiliser la même approche pour les autres communes pilotes, ii) aider à structurer des fonds de ripostes à partir des ressources propres de la CT et l'ouvrir aux donateurs locaux et PTF, iii) encadrer la Collectivité à élaborer ou actualiser un plan de riposte sur la base des besoins immédiats en produits qui pourront être réalisés au niveau local (gel, masques) et stratégie de couverture (communication, sensibilisation), iv) encadrer l'exécution et faire le suivi.

Pour conduire ce travail, cette plateforme va s'appuyer sur un réseau d'experts et de personnes ressources pour l'assistance technique du projet (business model, process de production, Incubateurs, marketing...) et la mise en place d'un dispositif de financement destiné aux TPE et coopératives de jeunes et de femmes. La plateforme se réunira de façon périodique et à chaque fois que de besoin. Elle constitue ainsi un outil transparent de gestion, de coordination, de suivi, d'évaluation, de communication et de rapportage du projet.

- La mise en place d'un appui technique et financier à au moins 20 TPE, coopératives et initiatives familiales dans les municipalités ciblées. Cet appui passera par la mise en œuvre d'un diagnostic rapide au niveau des cinq (5) communes pilotes dans le cadre du projet d'appui à la territorialisation des ODDs. Ce diagnostic permettra de :
  - D'analyser les enjeux, d'identifier les besoins à partir des 5 plans communaux de riposte
  - Procéder au lancement des appels à candidatures
  - Inventorier les MPME, coopératives et initiatives familiales (Analyse de l'écosystème de l'entreprenariat et des activités génératrices de revenus, revue des business model, processus de production, logistique, marketing, financement et commercialisation)
  - Actualiser la base de données des populations les plus vulnérables
  - Sélectionner et appuyer 20 TPE et initiatives familiales au moins et passer à une généralisation à 100 bénéficiaires essentiellement des femmes et des jeunes ;



- Identifier les initiatives et projet au niveau des Communes pour la phase de généralisation et de passage à l'échelle.

**Produit 2 : Les populations vulnérables ont accès à l'information et aux Équipements de Protection Individuelle (EPI) dans les municipalités ciblées.**

Les principales activités sont:

- L'appui à la mobilisation du dispositif de distribution des masques, produits désinfectants. Sous la supervision de l'autorité administrative, chaque municipalité en rapport avec le comité local de sélection des bénéficiaires, met en place un dispositif de distribution des produits ;
- la fourniture gratuite de masques et de produits désinfectants aux groupes vulnérables y compris les sans-abris, les talibés, les migrants, les personnes âgées, les réfugiés dans les municipalités ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication sensible au genre pour informer la population ciblée sur les EPI, sous la supervision des services du Ministère en charge de la santé.

**Produit 3 : Un système de suivi-évaluation et de management de la connaissance est mis en place avec une stratégie de mise à l'échelle.**

Les principales activités concernent:

- La mise en place d'un réseau d'experts pour l'assistance technique du projet (Chef de projet, Planificateur, Business model, process de production, Incubateurs, marketing...) La mise en place d'un système de suivi continu de la mise en œuvre du projet et d'un dispositif de coordination inter-agences
- L'élaboration d'un document de gestion des connaissances
- L'élaboration d'un plan de mise à l'échelle et de durabilité avec une mobilisation de partenariats et de ressources
  - Élaborer un document de projet à l'échelle nationale
  - Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action de mobilisation de partenaires et de ressources

**2.6. Dispositions pour la mise en œuvre**

**Communication**

Le plan et les activités de communication seront alignés avec la stratégie de communication du SNU et bénéficiera de l'expertise, des partenariats et des activités de plaidoyer du SNU existants. Conformément à l'optique d'une visibilité globale, les activités de communication se concentreront sur les résultats et l'impact du projet et viseront l'opinion publique, à la fois nationale et internationale, les partenaires acteurs, les bénéficiaires directs et indirects. Le projet fera appel à divers moyens de communication, de sensibilisation, de diffusion et d'outils de visibilité (communiqués de presse, radios communautaires, séminaires et ateliers, bulletins d'information, vidéos présentant les réussites, les publications et la production d'éléments de visibilité etc.).

Au niveau des produits relatifs au plan de communication sensible au genre, au reporting et à la gestion des connaissances, le projet veillera à utiliser tous les canaux de communication pour assurer



une publication régulière notamment au niveau des supports multimédias, des réseaux sociaux, des documentaires entre autres.

Par ailleurs des outils de capitalisation et un guide des leçons apprises seront élaborés pour modéliser l'approche et la préparer à une mise à l'échelle.

En tout état de cause, le projet s'appuiera essentiellement sur les supports ci-dessous pour asseoir une bonne visibilité de ses actions et partager les connaissances et enseignements tirés de la mise en œuvre :

- La réalisation de plusieurs outils et supports pédagogiques et/ou de communication à diffuser auprès des bénéficiaires et autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet;
- L'organisation de réunions de benchmarking en ligne ;
- L'organisation d'actions de communication, ponctuées de forum scientifique, d'activités de plaidoyer et de communication sociale ;
- Les succès enregistrés seront partagés dans le cadre de la communication digitale et à travers les réseaux sociaux ;
- Les informations clés du système d'information territoriale seront disponibles au niveau des portails web conçus au niveau des collectivités territoriales pilotes ;
- Les informations clés sur le déroulement des activités du projet seront postées sur le portail des agences du SNU et des départements ministériels concernés.

### **Budget indicatif**

L'estimation budgétaire nécessaire à la mise en œuvre du projet conjoint est d'un million cinq cent quatre-vingt-dix mille +dollars USD (1 800 000 USD).

### **Dispositifs de mise en œuvre, de suivi-évaluation, de communication**

#### **2.1. Plan de de mise en œuvre**

Le PNUD assurera le leadership pour le SNU et les autres agences du SNU désigneront en leur sein des points focaux qui siègeront aux Comités de Pilotage et Technique du projet.

Le projet sera mis en œuvre avec la participation des agences des nations unies comme l'ONUDI, l'UNFPA, la FAO, l'UNCDF et UNWOMEN.

Le principal partenaire de mise en œuvre est l'Agence de Développement et d'Encadrement des petites et Moyennes Entreprises (ADEPME) qui est une structure publique pérenne en partenariat avec les chambres consulaires des zones concernées ainsi que les ministères sectoriels et la DER/FJ. L'implication de l'ensemble de ces acteurs à travers la mise en place d'une plateforme multi-acteurs participe à l'appropriation mais aussi la pérennisation de l'expérience développée dans le cadre d'une réponse à une crise majeure au bénéfice des Micro Petites Moyennes Entreprises (MPME).

L'ADEPME aura la mission de coordination avec les ministères sectoriels, les services déconcentrés et les municipalités et devra nouer les partenariats nécessaires à l'atteinte des résultats escomptés.

#### **2.2. Arrangements de mise en œuvre**

#### **Implication des parties prenantes**

Du fait du caractère multidimensionnel du projet, les principaux partenaires veilleront à l'implication des autres parties prenantes aux étapes clés et du projet.

Il s'agit de :

- Le PNUD, maître d'œuvre du projet assumera l'assistance technique en rapport avec les autres agences du Système des Nations unies en rapport avec les thématiques envisagées dans le cadre des actions à mener;
- L'ADEPME, entité gouvernementale au sein du Ministère en charge du Commerce est la principale bénéficiaire et actrice principale du projet;
- Les autres parties prenantes sont les bénéficiaires, les services techniques centraux et locaux notamment ceux de l'environnement pour la conformité aux normes et standard du PNUD, les acteurs territoriaux (collectivités territoriales, autorités administratives, société civile, etc.) ;
- les Micro Petites Moyennes Entreprises (MPME) de jeunes et femmes. Ces groupements seront identifiés en s'appuyant sur les bases de données de l'ADEPME, les collaborations avec les chambres consulaires ainsi que les mairies participantes ;
- Les populations vulnérables (familles pauvres, talibés) qui n'ont pas les ressources financières pour disposer de produits sanitaires afin de se protéger.

Le projet va s'appuyer sur plusieurs expériences acquises par les acteurs en matière de promotion de l'entrepreneuriat, des processus de ciblage, de la modélisation des approches de développement des TPE.

A ce niveau :

- Les agences du système des nations unies disposent d'un capital d'expériences et d'experts à la base de modèles de réussite;
- L'ADEPME a bénéficié d'une riche expérience depuis sa création et s'est beaucoup appuyée sur des benchmarking pour ajuster sa stratégie d'intervention auprès des PME
- Certaines municipalités ont également acquis beaucoup d'expériences dans le cadre de la coopération décentralisée et les échanges Sud-Sud.

### **Modalités de gouvernance et de gestion**

Pour la mise en œuvre du projet, un comité de pilotage (CP) regroupant les principaux partenaires sera mis en place pour les orientations du projet, la validation des plans de travail et du budget, l'approbation des rapports et des propositions d'améliorations entre autres. Ce comité de pilotage se réunira au moins une fois par trimestre et à chaque fois de besoin. Les collectivités territoriales seront représentées au sein du comité de pilotage comme principaux bénéficiaires. D'autres personnes-ressources ou structures pourront être invitées pour les besoins du comité de pilotage. Un arrêté sera pris par le Ministère en charge du commerce et des PME dans ce sens.

*L'agence gouvernementale, partenaire de mise en œuvre* de ce projet, est le Ministère du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises à travers l'Agence de Développement et d'Encadrement des



Petites et Moyennes Entreprises (ADEPME). En tant que partenaire opérationnel, il sera également chargé de faire des rapports au bureau pays du PNUD au Sénégal. *L'ADEPME fournira l'expertise nécessaire à la réalisation des activités conformément au protocole d'accord signé avec le PNUD.*

*En ce qui concerne l'assistance technique et financière*, les agences mettront en place des protocoles d'accords pour formaliser et définir spécifiquement les types d'appuis dans le cadre de la réalisation du plan de travail.

La gestion financière est sous la responsabilité du PNUD qui recevra les différentes contributions et fera la répartition des ressources conformément au budget du projet et aux protocoles mis en place.

### **Comité de Pilotage du projet**

Le CP est chargé de prendre par consensus les décisions conformément à des normes qui garantissent une gestion axée sur les résultats en matière de développement, la meilleure valeur économique, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale efficace. Sur la base du plan de travail annuel approuvé, le CP peut examiner et approuver les plans trimestriels des projets au besoin et autoriser tout écart important par rapport à ces plans trimestriels convenus. C'est l'autorité qui signe l'achèvement de chaque plan trimestriel et qui autorise le début du suivant. Il veille à ce que les ressources nécessaires soient engagées et arbitre tout conflit au sein du projet ou négocie une solution à tout problème entre le projet et les organismes externes. En outre, il approuve la nomination et les responsabilités du chef de projet ainsi que toute délégation de ses responsabilités en matière d'assurance de projet.

### **Assurance du projet**

L'assurance du projet est la responsabilité de chaque membre du CP, mais le rôle peut être délégué. Le rôle d'assurance du projet appuie le CP en exerçant des fonctions de surveillance et de contrôle objectifs et indépendants du projet. Ce rôle permet de s'assurer que les jalons appropriés de la gestion du projet sont gérés et réalisés.

L'assurance du projet doit être indépendante du Coordonnateur de projet ; par conséquent, le CP ne peut lui déléguer aucune de ses responsabilités en matière d'assurance. Un administrateur de programme du PNUD est généralement chargé de l'assurance du projet.

### **Rôles et responsabilités des partenaires d'exécution**

Le PNUD sera l'agence principale responsable de la supervision et fournira des orientations techniques pendant la mise en œuvre du projet. Elle agira en tant qu'agence d'exécution et assurera la prestation des services de passation de marchés et de contrats pour le projet en utilisant ses propres règles et procédures ainsi que les services financiers pour gérer les ressources du projet.

En assurant le leadership, le PNUD exécutera le projet en étroite collaboration avec le Ministère du commerce et des Petites et Moyennes Entreprises à travers son agence d'exécution l'ADEPME et les autres partenaires techniques sectoriels d'exécution comprenant les Ministères en charge de l'Industrie, de l'Artisanat, de l'Agriculture, de l'Elevage, des Collectivités, de la Jeunesse et de la

Famille entre autres. Dans cette perspective, des partenariats seront établis à travers des protocoles pour la mise en œuvre des activités.

## **Plan de suivi et d'évaluation (S&E)**

### **Suivi du projet**

Le projet, sous la direction du PNUD fera l'objet d'un suivi régulier à travers les réunions de quinzaine et mensuelles avec l'ADEPME. Le suivi du fonctionnement et la collecte des données relatives aux indicateurs de suivi seront assurés à travers des réunions périodiques. Le suivi est de la responsabilité du PNUD (avec l'appui des points focaux), qui doit également veiller au suivi des objectifs et résultats.

Le Comité de Pilotage définit les orientations du projet. Il examine le rapport trimestriel d'activités du projet selon la gestion axée sur les résultats, ainsi les progrès de son exécution technique et financière. Il apprécie la direction et l'état d'avancement des opérations du projet à l'occasion de ses réunions, pour identifier les difficultés de mise en œuvre et ajuster les plans d'actions.

Un comité technique sera mis en place par le comité de pilotage et composé, outre l'ADEPME, la Direction de la Coopération et des Financements Extérieurs (DCFE) et du PNUD pour assurer le suivi de la mise en œuvre du projet. Ledit comité pourra, en cas de besoin, associer à ses travaux soit un partenaire d'exécution du projet soit une structure bénéficiaire. Le comité technique aura pour missions d'examiner le plan de travail, d'apprécier les progrès réalisés, d'identifier les difficultés, proposer des solutions et adopter un plan de suivi. Il se réunira de manière mensuelle, et pourra être convoqué à la demande du Ministère chargé du commerce (ADEPME) ou du PNUD, de manière extraordinaire.

### **Rapportage**

Le PNUD est responsable de la préparation et de la soumission des rapports suivants:

#### **i) Rapports techniques de synthèse**

Les Rapports techniques bimestriels sont des documents détaillés couvrant l'analyse des situations et les spécifications scientifiques liées au domaine du projet. Ils couvriront à la fois l'exécution technique et financière du projet.

#### **ii) Rapports financiers**

Le PNUD prépare des rapports financiers trimestriels. Les rapports feront également le point sur la gestion du budget.

Par ailleurs, le PNUD préparera, des notes mensuelles sur la situation du projet ou des notes ponctuelles à la demande des agences sœurs.



iv) **Rapport final du projet**

Ce document doit faire ressortir les activités, les réalisations et apports du projet, les leçons apprises, les objectifs atteints, les risques encourus, etc. Basé sur la théorie du changement, le rapport doit indiquer tous les changements transformationnels et impacts notés. Il doit mentionner les recommandations aptes à assurer la durabilité et la répliquabilité des activités du projet. Les différents rapports évalueront les effets induits du projet. Ils seront orientés sur les résultats et partagés avec tous les partenaires clés du projet.

**Plan de suivi**

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires	Coût
Suivre les progrès vers les résultats	Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats du RRF afin de déterminer les progrès du projet vers l'obtention des produits convenus.	Mensuelle	Intervention de la direction du projet en cas de progrès plus lents que prévus.	ADEPME	Sans coût
Suivre et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'un registre des risques. Ceci comprend les mesures et les plans de suivi qui ont pu être requis selon les normes sociales et environnementales du PNUD. Des audits seront réalisés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers.	Trimestrielle	La direction du projet identifie les risques et prend des mesures de gestion de ces risques. Elle veille à la tenue et à l'actualisation du registre des risques pour assurer le suivi des risques repérés et des mesures prises.	PNUD	Sans coût
Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du projet ainsi que recherchés activement auprès d'autres projets et de partenaires puis réintégrés dans le projet.	Au moins bimestrielle	L'équipe du projet dégage les leçons appropriées et en tient compte pour éclairer les décisions de gestion.	PNUD ADEPME	60 000
Assurance qualité du projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du projet et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer le projet.	Annuelle	La direction du projet examine les forces et les faiblesses du projet et en tient compte pour éclairer ses décisions et améliorer les performances du projet.	PNUD	Coûts indirects



<p><b>Revoir et Prendre des mesures correctives</b></p>	<p>Revue interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions.</p>	<p>Au moins mensuelle</p>	<p>Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité font l'objet d'un examen du comité de pilotage et sont utilisées pour prendre des mesures correctives.</p>	<p>PNUD</p>	<p>40 000</p>
<p><b>Rapport du projet</b></p>	<p>Il sera présenté au comité de pilotage du projet et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement qui comprendra les données sur les résultats obtenus au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuel de la qualité du projet, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée.</p>	<p>À la fin du projet (rapport final)</p>	<p>Toutes les préoccupations de qualité ou de retard dans les progrès attendus devraient être discutées par le Comité de pilotage et les mesures de gestion doivent être identifiées pour résoudre les problèmes</p>	<p>PNUD ADEPME</p>	<p>10 000</p>
<p><b>Revue du projet (comité de pilotage)</b></p>	<p>Le mécanisme de gouvernance du projet (comité de pilotage) effectuera des revues périodiques du projet pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du projet. Le comité de pilotage effectue une revue du projet pour dégager les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les résultats et les enseignements à retenir du projet auprès des publics concernés.</p>	<p>À préciser (au moins annuelle)</p>	<p>Il convient que le comité de pilotage examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du projet et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence.</p>	<p>PNUD</p>	<p>Coûts indirects</p>

Plan d'évaluation

Titre de l'évaluation	Partenaires (éventuels)	Produit associé du plan stratégique	Effet du PNUAD/DPP	Date d'achèvement prévue	Parties prenantes clés de l'évaluation	Coût et source du financement
Ex. : Évaluation à mi-parcours			N/A			
Évaluation finale			À la fin du projet			

L'évaluation finale devra également fournir des recommandations sur les activités de suivi.

L'organisation et la mise en œuvre du processus d'évaluation sera assurée par le PNUD conformément à ses procédures.



Cadre des résultats

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)							MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS		
			Valeur	Année	M	Jn	Jl	A	S	O	N		D	
<b>Produit 1</b>	<i>1.1</i> Nombre de plateforme opérationnelle mise en place	<i>Rapport d'activités</i>	0	2020	0	1	1	1	1	1	1	1	1	Décompte
100 micro, petites et moyennes entreprises sont soutenues pour maintenir leurs activités et produire des équipements de protection individuelle dédiées aux 23 municipalités ciblées	<i>1.2</i> Nombre de PME ayant maintenue leur activité	<i>Rapport d'activités</i>	0	2020		10	15	20	25	30	30	30	100	Décompte
des équipements de protection individuelle dédiées aux 23 municipalités ciblées	<i>1.3</i> Nombre d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) fabriqués (en milliers)	<i>Rapport d'activités</i>	0	2020		200	400	500	600	800	900	1000	ND	Décompte
<b>Produit 2</b>	<i>2.1</i> Nombre de populations vulnérables ciblées (en milliers)	<i>Rapport d'activités</i>	0	2020		200	400	500	600	800	900	1000	ND	Décompte



Les populations vulnérables ont accès à l'information et aux Équipements de Protection Individuelle (EPI) dans les municipalités ciblées	2.2 Quantités d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) distribués	Rapport d'activités	0	2020		200	400	500	600	800	900	1000	ND	ND	Décompte		
		3.1. Un Rapport de suivi évaluation est mis en œuvre	Rapport de suivi	0	2020		1	1	1	1	1	1	1	ND	ND	Décompte	
			3.2. Un rapport de gestion des connaissances est élaborée	Rapport de capitalisation	0	2020		0	0	0	0	0	0	1	ND	ND	Décompte
				3.3. Un plan d'action de mobilisation de partenaires et de ressources est élaboré et mis en œuvre	Plan d'action		2020		1	1	1	1	1	1	1	ND	ND

Plan de travail

EXPECTED OUTPUTS and indicators including annual targets	PLANNED ACTIVITIES List all activities including M&E to be undertaken during the year towards stated CP outputs	TIME FRAMEWORK				RESP PARTY	BUDGET				
		Q 2	Q 3	Q 4	22		Funds	Budget Description	2020	2021	2022
100 micros, petites et moyennes entreprises sont soutenues pour maintenir leurs activités et produire des équipements de protection individuelle dédiés aux 23 municipalités ciblées. Baseline : 0 Target : 20	A.1.1. Mettre en place une plateforme de coordination dédiée au COVID19 au sein de l'ADEPME et assurer sa digitalisation -	X	X	X	X	UNDP/ONUDI/FAO/U NWOMEN/UNFPA/U NCDF	PNUD/RRF /	Services providers	40 000	30 000	20 000
	A.1.2. Mettre en place et signer des programmes cadre avec les	X		X	X	UNDP/UNCDF	UNDP	Consultants	10 000	10 000	10 000





<b>Produit 2 : Les populations vulnérables ont accès à l'information et aux Équipements de Protection Individuelle (EPI)</b>	<b>A.1.5.</b> Lancer des appels à projets	X			X	UNCDF/			300 000	300 000	300 000
	<b>A.1.6.</b> Sélectionner au moins 20 promoteurs issus des communes ciblées (à raison de 4 par commune)	X			X	UNCDF/	Supplies				
	<b>A.1.7.</b> Mettre en place les appuis techniques et financiers au profit des 20 promoteurs sélectionnés	X	X	X	X	X	UNDP/ONUDI/FAO/ NWOMEN/UNFPA/ NCDF	Grants			
	<b>A.2.1.</b> Appuyer la mise en place du dispositif de distribution des masques, produits désinfectants et autres produits	X	X	X		UNDP/ONUDI/FAO/ NWOMEN/UNFPA/ NCDF	Consultants /Supplies	40 000	0	0	0



dans les municipalités ciblées	A.2.2. Assurer la fourniture gratuite de masques et de désinfectants aux populations et groupes vulnérables y compris les sans-abris, les talibés, les migrants, les réfugiés, les personnes âgées dans les municipalités ciblées	X	X	X	X		UNDP/ONUDI/FAO/ NWOMEN/UNFPA/U NCDF	UNDP/RRF /UNWOME N	Consultants /Supplies	30 000	0	0
A.2.3. Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication sensible au genre pour informer la population ciblée sur les		X	X	X	X	X	UNDP/ONUDI/FAO/ NWOMEN/UNFPA/U NCDF/ADEPME/Min. JEUNESSE	UNDP/RRF /UNWOME N	Consultants /Supplies	35 000	20 000	20 000

	EPI et la maladie	X	X	X	X	X	X	X	UNDP/ONUDI/FAO/U NWOMEN/UNFPA/U NCDF/ADEPME/Min. JEUNESSE/Targeted municipalities and NGOs/	UNDP	Consultant Service providers	90 000	180000	180 000
<b>Produit 3 : Un système de suivi-évaluation et de management de la connaissance est mis en place avec une stratégie de mise à l'échelle Baseline : 0 Target: 1 document de gestion des connaissances est élaboré ; un document de passage à l'échelle et de partenariat est élaboré</b>	<b>A.3.1. Mobiliser un réseau d'experts pour l'assistance technique du projet (Chef de projet, Planificateur, Business model, process de production, Incubateurs, marketing...)</b>	X	X	X	X	X	X	UNDP/ONUDI/FAO/U NWOMEN/UNFPA/U NCDF/ADEPME/Min. JEUNESSE/Targeted municipalities and NGOs/	UNDP	Consultant Service providers	90 000	180000	180 000	
<b>A.3.2 Mettre en place un système de suivi du projet et un dispositif de coordination inter-agences</b>	<b>A.3.2 Mettre en place un système de suivi du projet et un dispositif de coordination inter-agences</b>	X	X	X	X	X	X	UNDP/ONUDI/FAO/U NWOMEN/UNFPA/U NCDF/ADEPME/Min. JEUNESSE/Targeted municipalities and NGOs/	UNDP/RRF	Consultant Service providers	10 000	10000	10000	
<b>A.3.3. Élaborer un document de gestion des connaissances</b>	<b>A.3.3. Élaborer un document de gestion des connaissances</b>	X	X	X	X	X	X	UNDP/ONUDI/FAO/U NWOMEN/UNFPA/U NCDF/ADEPME/Min. JEUNESSE/Targeted	UNDP	Consultant Service providers	12 500	12 500	10 000	



